GRANDE DÉNONCIATION DES MINISTRES

PAR LES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les Comités de la marine, militaire et diplomatique, réunis pour rendre compte de l'insurrection arrivée sur l'escadre de Brest, les circonstances de l'affaire ont été examinées avec soin.

On a reconnu que l'insurrection des équipages avoit été principalement causée par les écrits incendiaires de Carra, Marat, Martel et compagnie ; par les discours insensés de M. Cavelier, procureur de la commune ; par la foiblesse, (l'on n'ose pas dire par la mauvaise volonté) de la municipalité de Brest, qui, au lieu de déclarer aux équipages révoltés qu'elle ne pouvoit prendre aucune part à leurs réclamations ; qui, du

moins, au lieu de les engager à rentrer dans la subordination, les a accueillis favorablement, et leur a dit qu'elle appuieroit leurs demandes ; par les déclamations et les pamphlets de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue, qui vouloit faire à Brest comme elle avoit fait à Saint-Marc ; par la faute de l'assemblée qui a détruit totalement la force publique, qui montre de la pusillanimité quand elle craint la résistance ; et vraisemblablement par l'argent des Anglois.

Après avoir vérifié les causes, les comités se sont occupés à chercher les moyens d'en arrêter les effets.

Ils ont considéré que les mesures vigoureuses contre les équipages révoltés et contre la municipalité de Brest étoient inutiles, parce qu'on ne doit pas punir des gens qui, à ce qu'ont dit de bons patriotes, sont dans *le sens de la révolution*, et n'ont erré que *par excès de patriotisme*.

D'ailleurs, les matelots de l'escadre ayant été affiliés au club des amis de la constitution de Brest, qui lui-même est affilié au club des Jacobins de Paris et à la société de quatre-vingt-neuf, ç'eût été punir les meres dans leurs enfans ; et chacun sait combien



ces sociétés ont été et sont (1) utiles aux progrès de la révolution.

Il falloit donc prendre un autre parti, et les trois comités réunis ont jugé que puisqu'on ne pouvoit frapper sur les coupables, il falloit frapper sur d'autres ; car il faut de grands coups dans cette affaire, parce qu'il faut de grands remedes aux grands maux.

Après de longues réflexions, les trois comités ont deviné que, les matelots étant réfractaires aux loix, il y avoit à parier que le garde des sceaux avoit mal apposé le sceau ; que le ministre de la guerre avoit ordonné de fausses manœuvres à la garnison des vaisseaux ; que le ministre des affaires étrangeres avoit eu tort de ne pas envoyer un ambassadeur à cette escadre, devenue étrangere à la France ; que le ministre de l'intérieur étoit coupable pour n'avoir pas mis sur la liste civile d'aussi bons citoyens que M. Cavelier et le patron Canotier du Majes-

---

(1) Le club des Jacobins de Paris vient d'accoucher d'un nouvel enfant : c'eſt un monſtre prodigieux dont la tête repréſente une *F* énorme avec une gueule de fer. On le voit au cirque du palais royal, moyennant neuf livres pour trois mois.

tueux ; que le ministre des finances étoit criminel pour avoir envoyé quelques especes à Brest, et n'avoir pas tout payé en assignats qui valent mieux que de l'argent ; enfin, que le ministre de la marine étoit vendu aux Anglois pour avoir envoyé le meilleur marin de France commander l'escadre.

D'après ces judicieuses et sages réflexions, il a été conclu que les ministres étoient la cause dirrecte, immédiate et unique de l'insurrection de Brest, et il a été décidé que M. Freteau proposeroit à l'assemblée nationale de déclarer que ces ministres n'avoient plus la confiance de la nation, et que le roi seroit invité à en prendre de nouveaux.

Législateurs, je dois vous avertir du piege qu'on vous tend. A-t-on jamais vu rien de si ridicule qu'une pareille conclusion ? Quoi ! la puissance des représentans de la nation n'a pas d'autres moyens de rétablir l'ordre, que de punir des ministres qui, quelque coupables qu'ils puissent être d'ailleurs, sont évidemment étrangers à l'insurrection de Brest ?

On veut vous faire renvoyer les ministres pour mettre le roi dans l'embarras, pour les remplacer par des gens dévoués aux in-

trigans de l'assemblée, pour faire tout diriger par les comités. Hélas ! il faut qu'un citoyen vous le dise, l'assemblée doit faire des loix, et point du tout administrer ; elle perdra tout si elle administre, parce qu'un corps nombreux n'a jamais pu, ni dû le faire. Législateurs, vous sentez bien cela.

Législateurs, avant tout, il faut être justes. Je vous le demande, quelle justice y a-t-il à renvoyer les ministres relativement à l'affaire de Brest ? N'est-ce pas les indiquer à la nation comme coupables de l'insurrection de l'escadre ? et jamais vos comités n'oseront le soutenir ? et vous-mêmes vous êtes convaincus qu'ils n'y ont aucune part.

Législateurs, souvenez-vous que si la responsabilité vous garantit la conduite des ministres, il faut qu'elle leur garantisse leur existence ; et que quand on voudra les renvoyer, il faut que des délits prouvés annoncent à la nation quels sont les motifs de leur renvoi. Il seroit bien étrange que, sous le regne de la liberté, lorsqu'on ne peut, sans crime, diffamer un citoyen, ni le priver de son état sur des inculpations, peut-être sans fondement, vous en-

tâchiez des hommes qui ne doivent pas l'être, s'ils sont innocens, comme, s'ils sont coupables, ils doivent être punis. Mais songez que le jour où vous avez ôté au roi le droit de contrainte pour le transporter aux municipalités, vous avez disculpé d'avance les ministres de tout reproche de mollesse et d'inertie.

Législateurs, ne vous laissez point entraîner par les chefs des partis qui divisent votre assemblée. Pensez que, pour remettre l'ordre à Brest, il faut prendre des mesures relatives à l'escadre, à la municipalité, et que ce sont-là les seules qui puissent vous mener au but.

Qu'est-ce donc qu'un décret qui ne dit pas un mot de l'escadre, qui foiblit sur la municipalité, et qui punit des innocens, (du moins sur ce fait)?

Législateurs, il me suffit de vous avoir prévenus; la majorité de l'assemblée est juste et équitable : elle ne se laissera pas entraîner par des ambitieux dans une fausse démarche qui ne dénoteroit que foiblesse et pusillanimité.

Et s'il m'étoit permis de vous donner mon avis, je vous dirois : il s'agit de l'exé-

cution des loix; renvoyez au pouvoir exécutif ; ses ministres seront responsables des mesures qu'ils prendront. Un petit nombre d'hommes est plus propre à l'activité qu'exigent de pareilles mesures. Contentez-vous de rédiger une adresse à tous les matelots du royaume , dans laquelle vous leur rappellerez leurs devoirs , vous exciterez leur patriotisme et leur honneur; le François ne fut jamais sourd à ces sentimens.

